

PÊCHES ET AQUACULTURE

EN NOUVELLES

SOMMAIRE

Révision des programmes d'appui financier au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

2

Projets de développement ostréicole en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

3

Calendrier des foires commerciales pour l'industrie des poissons et des fruits de mer 2019-2020

4

L'élevage de poissons vous intéresse? Découvrez celui de l'omble de fontaine

Déjà, les températures refroidissent, les jours raccourcissent et nos forêts prennent des teintes orangées. L'automne débute et sonne le ralentissement des activités de pêche et d'aquaculture. Les premiers résultats de la saison sont encourageants : ils s'alignent sur ceux de l'année précédente, ce qui est une bonne nouvelle, étant donné les difficultés rencontrées par certaines flottilles au cours de l'été. Qui plus est, la pêche aux homards s'est distinguée par des volumes de débarquements importants en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, les captures des homardiens madelinots ont fracassé des records. Ce bilan est le fruit des efforts de conservation pour ce crustacé et je me réjouis pour nos homardiens qui ont travaillé fort.

En juillet, j'annonçais le renouvellement de trois programmes du Ministère destinés exclusivement à l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ces outils, conçus pour vous aider, venaient à échéance cette année. Des modifications y ont été apportées afin de mieux répondre à vos besoins, notamment par une bonification de l'aide financière accordée. Vous trouverez donc, dans les pages de ce *Pêches et aquaculture en nouvelles*, une présentation des nouveautés du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, du programme Innovamer et du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Je suis fier d'en annoncer l'entrée en vigueur et je suis certain que ces programmes sauront soutenir le développement de l'industrie au cours des trois prochaines années.

Au cours des semaines à venir, je suivrai attentivement la position du ministre fédéral des Pêches et des Océans dans le dossier des baleines noires. Une sortie hâtive pour nos pêcheurs de crabe des neiges, avant la mise en place de la zone de fermeture statistique et l'arrivée des baleines noires, est primordiale. C'est une solution équilibrée, qui permet de protéger les baleines noires et de préserver les activités de pêche au crabe des neiges. Je demeure confiant que le gouvernement fédéral saura reconnaître le bien-fondé de cette position.

Je vous souhaite une bonne fin de saison.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ANDRÉ LAMONTAGNE

LE MINISTÈRE BONIFIE SON OFFRE DE SERVICES AU BAS-SAINT-LAURENT

Par la Direction régionale de la Gaspésie

L'industrie des pêches et de l'aquaculture est un moteur économique majeur pour les communautés maritimes de l'Est-du-Québec. Cette industrie est très active dans le Bas-Saint-Laurent. Dans le but d'assurer sa présence sur le territoire qu'elle dessert, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a désigné M. Thierry Marcoux au poste d'agent de développement industriel à Rimouski le 6 juillet dernier. Il rapproche ainsi son offre de services sectorielle de sa clientèle du Bas-Saint-Laurent.

L'importance de ce secteur pour la région se traduit notamment par la valeur des débarquements de pêche commerciale qui y sont effectués et qui totalisent plus de 19 millions de dollars annuellement. Ces débarquements sont principalement constitués de crabe des neiges, de crevette nordique et de poisson de fond. Quatre associations régionales de pêcheurs sont d'ailleurs actives dans la région. Cette dernière héberge aussi une dizaine d'entreprises aquacoles qui génèrent 260 000 \$ de produits annuellement. Les principales espèces élevées sont l'omble de fontaine et l'oursin vert. Quant aux usines de transformation de produits marins du Bas-Saint-Laurent, elles génèrent près de 34 millions de dollars et emploient plus de 180 personnes. Le Bas-Saint-Laurent est également le noyau de la filière des biotechnologies marines au Québec. Plusieurs entreprises y développent et commercialisent des produits alimentaires, agricoles, cosmétiques, nutraceutiques et pharmaceutiques à partir de biomasses marines comme les macroalgues, les étoiles de mer ou les huiles de poissons.

De plus, bon nombre de partenaires de l'industrie sont établis à Rimouski, notamment l'Université du Québec à Rimouski, l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, le Centre de recherche sur les biotechnologies marines et

l'Institut Maurice-Lamontagne. Des réseaux de recherche importants s'y trouvent également, dont Ressources aquatiques Québec, Québec Océan et le Réseau Québec maritime. L'Observatoire global du Saint-Laurent, un organisme de diffusion de données scientifiques, y est aussi situé, tout comme les structures de réseautage du secteur marin que sont la Technopole maritime du Québec et le Créneau Ressources, sciences et technologies marines.

Le MAPAQ entretient des liens importants avec ces entreprises et organismes, notamment par des ententes

de partenariat. En moyenne, il offre au-delà de 1 million de dollars annuellement pour le financement de projets dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au Bas-Saint-Laurent.

Pour joindre M. Thierry Marcoux :
350, boulevard Arthur-Buies, bureau 1.02
Rimouski (Québec) G5L 5C7
418 368-7676, poste 1613
thierry.marcoux@mapaq.gouv.qc.ca



© Éric Labonté, MAPAQ

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Direction des communications | 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6 | www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Denis Desrosiers, Mélissa Lapointe, Jean Lavallée, Thierry Marcoux, Nathalie Moisan, Rabia Siga Sow, Karine Villemaire.
PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

RÉVISION DES PROGRAMMES D'APPUI FINANCIER AU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Par Rabia Sow

Direction des analyses et des politiques des pêches
et de l'aquaculture

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a procédé à la révision de trois programmes d'appui financier au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales qui venaient à échéance le 31 mars 2019 :

1. Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
2. Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
3. Programme Innovamer.

Le 9 juillet dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, annonçait officiellement l'entrée en vigueur de ces programmes pour la période 2019-2022.

GRANDES LIGNES DES PROGRAMMES

1. Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce programme se structure en trois volets :

Volet 1 : Appui au développement

- L'objectif de ce volet est d'accroître la production et les ventes du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales par le développement de produits ou l'implantation de procédés innovants.
- Sont admissibles à ce volet les projets portant sur le démarrage de nouvelles entreprises ainsi que les projets des entreprises existantes visant l'amélioration de leur compétitivité, leur rentabilité, leur productivité.

Volet 2 : Amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation des produits

- L'objectif de ce volet est de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur de la transformation des produits aquatiques par l'amélioration de leur productivité ainsi que de la salubrité et de la sécurité alimentaires de leurs produits.
- Sont admissibles à ce volet les projets :
 - d'acquisition d'équipements permettant d'engendrer une réduction des coûts unitaires de production ou d'augmenter la rentabilité des produits transformés et qui démontrent un retour sur l'investissement dans un délai de trois ans, compte tenu du total de l'aide financière accordée figurant dans la structure de financement du projet (sous-volet 2.1);
 - visant à assurer une meilleure salubrité et une meilleure sécurité des aliments (sous-volet 2.2).

Volet 3 : Amélioration des performances environnementales

- L'objectif de ce volet est d'améliorer la performance environnementale des entreprises aquacoles et des entreprises de transformation des produits aquatiques par l'adoption de nouvelles techniques et technologies.
- Sont admissibles à ce volet les projets qui permettent de réduire l'impact environnemental des activités de production.

BONIFICATION APPORTÉE AU PROGRAMME POUR 2019-2022* : le plafond de l'aide financière passe de 750 000 \$ à 1 000 000 \$.

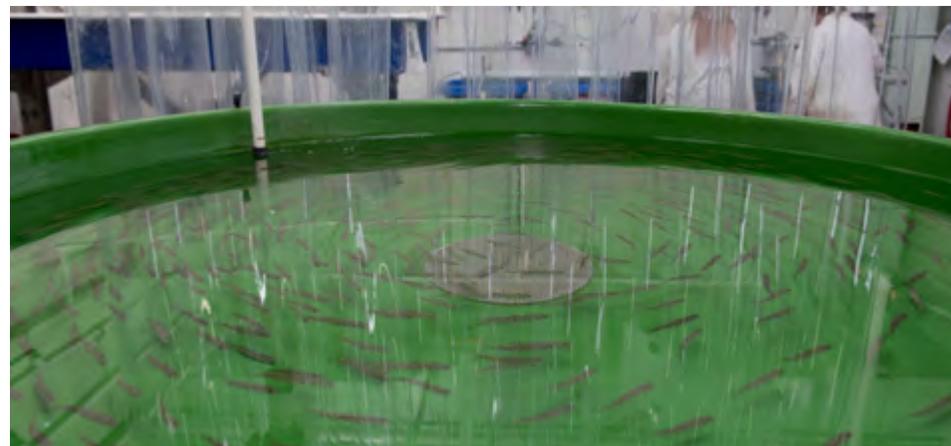
* Pour tenir compte des impacts liés à l'insularité dans le cas des projets admissibles réalisés dans l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, le taux d'aide maximal est de 45 % pour un maximum de 1 100 000 \$ par entreprise pour la durée du programme.

Le programme Programme d'appui financier au développement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales peut être consulté à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/developpement-peches



© Éric Labonté, MAPAQ



© Éric Labonté, MAPAQ

2. Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce programme se structure en deux volets.

Volet 1 : Réalisation de projets d'intérêt collectif

- L'objectif de ce volet est d'améliorer la compétitivité et de favoriser l'accès aux marchés de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales par la réalisation de projets d'intérêt collectif. Aussi, le volet privilégiera les projets qui refléteront les priorités ministérielles.
- Sont admissibles à ce volet les types de projets qui visent :
 - la promotion des produits marins québécois;
 - l'embauche de consultants pour la conduite d'analyses sectorielles et d'études de compétitivité ainsi que la préparation et la mise en œuvre de stratégies de développement de marchés extérieurs et intérieurs;
 - le fonctionnement de groupes de travail ayant à résoudre des problèmes particuliers;
 - l'écocertification et l'identification des produits aquatiques du Québec.

Volet 2 : Mise en valeur du secteur (anciennement « Rayonnement du secteur »)

- L'objectif de ce volet est de mettre en valeur le savoir-faire des entreprises et leurs produits, et contribuer au développement, à la pérennité et à la croissance du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec.
- Sont admissibles à ce volet les types de projets suivants :
 - les activités d'acquisition ou de diffusion d'informations sectorielles stratégiques;
 - les activités de réseautage ou de maillage entre les intervenants du secteur.

BONIFICATION APPORTÉE AU PROGRAMME POUR 2019-2022* : l'aide financière maximale annuelle du volet « Réalisation de projets d'intérêt collectif » passe de 100 000 \$ à 200 000 \$, tandis que celle du volet « Mise en valeur du secteur » passe de 25 000 \$ à 50 000 \$.

* Bonification de l'aide maximale appliquée pour les projets admissibles réalisés dans l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine : volet 1 (bonification de 80 % à 90 % du taux d'aide maximal), volet 2 (bonification de 70 % à 80 % du taux d'aide maximal).

Le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales peut être consulté à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/initiatives-peches

3. Programme Innovamer

Ce programme comporte quatre volets.

Volet 1 : Projets d'innovation des entreprises

- L'objectif de ce volet est de développer de nouvelles connaissances, de nouveaux produits ou de nouveaux procédés et d'adapter des produits et des procédés afin d'améliorer la compétitivité, de satisfaire à des exigences ou à des occasions commerciales et de résoudre des problèmes propres aux entreprises actives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.
- Sont admissibles à ce volet les projets de recherche appliquée, de développement expérimental ou d'adaptation technologique.

Volet 2 : Projets d'innovation sectoriels

- L'objectif de ce volet est de développer de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques et de concevoir des produits et des procédés génériques pour les rendre accessibles à l'ensemble des entreprises et des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.
- Sont admissibles à ce volet les projets répondant aux critères suivants :
 - Être des projets sectoriels de recherche appliquée, de développement expérimental ou d'adaptation technologique;
 - S'inscrire dans les domaines définis par le Ministère qui découlent des priorités ministérielles et sont inscrits au guide d'appel de projets;
 - Obtenir un appui écrit d'entreprises ou d'associations d'entreprises concernées par le projet.

Volet 3 : Réseautage, diffusion et veille

- L'objectif de ce volet est de favoriser l'acquisition d'informations, la diffusion de connaissances et le réseautage des entreprises, des associations, des institutions de recherche et d'autres acteurs de l'innovation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.
- Sont admissibles à ce volet :
 - les activités de diffusion : colloques, forums et ateliers de nature scientifique et technique;
 - les activités de réseautage portant sur l'innovation et les priorités du secteur;
 - les publications scientifiques ou technologiques;
 - les activités de veille technologique relatives aux priorités du Ministère et visant à acquérir de nouvelles connaissances ou à améliorer celles qui sont disponibles pour les adapter au contexte de l'industrie québécoise des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Volet 4 : Initiatives de partenariat

- L'objectif de ce volet est de promouvoir les initiatives de recherche et d'innovation, l'offre de services scientifiques et techniques ainsi que le développement de l'expertise par le soutien aux institutions de recherche et aux organismes de réseautage de même qu'à leurs collaborations.
- Les initiatives admissibles sont des ententes de partenariat qui visent notamment à :
 - soutenir la réalisation, par un partenaire, de services scientifiques ou technologiques ou encore la réalisation d'un ensemble d'activités de recherche et d'innovation;
 - accroître la présence, dans les régions maritimes, d'expertise et d'équipes scientifiques menant à des activités de recherche appliquée et de développement selon les priorités du secteur;
 - encourager le partenariat entre les acteurs du développement du milieu de la recherche et de l'innovation et la collaboration du Québec avec des réseaux, des centres et des spécialistes à l'étranger qui poursuivent des objectifs communs;
 - soutenir le développement de nouvelles expertises dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

BONIFICATION APPORTÉE AU PROGRAMME POUR 2019-2022* : l'aide financière maximale annuelle prévue passe de 50 000 \$ à 70 000 \$ pour le volet 1 et de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour le volet 2.

* Bonification de l'aide maximale appliquée pour les projets admissibles réalisés dans l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine : bonification du taux d'aide, qui peut couvrir jusqu'à 90 % des dépenses admissibles; bonification du montant d'aide maximal annuel par projet, qui s'établit à 77 000 \$, et du montant d'aide maximal par entreprise pour la durée du programme, qui s'établit à 275 000 \$.

Le programme Innovamer peut être consulté à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/innovamer

Ces trois programmes accompagneront la mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec ainsi que de la Politique bioalimentaire 2018-2025 au cours des trois prochaines années et contribueront au développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT OSTRÉICOLE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Par **Thierry Marcoux**

Direction régionale de la Gaspésie

Par **François Bourque**

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

L'ostréiculture, soit l'élevage des huîtres, est une activité bien répandue et établie dans plusieurs provinces maritimes canadiennes. Toutefois, elle est encore récente au Québec, bien que deux entreprises en commercialisent des volumes de plus en plus importants depuis quelques années.

Le succès de ces entreprises et d'établissements semblables situés ailleurs en Amérique du Nord a incité de nouveaux joueurs à se lancer dans la production d'huîtres au Québec. Ce succès est surtout lié à l'engouement pour ce mollusque sur les marchés. L'huître est très recherchée pour son goût, qui se différencie selon la provenance, le milieu d'élevage et les méthodes de production.

Pour certaines espèces, les changements climatiques peuvent signifier des défis. Cependant, ceux-ci semblent profitables aux producteurs d'huîtres du Québec. Le réchauffement des eaux permet l'élevage de l'huître dans plusieurs secteurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, où la température de l'eau se maintient maintenant au-dessus de 20 °C pendant une période significative de l'été.

En Gaspésie, l'entreprise Huîtres Baie-des-Chaleurs inc. et la Ferme maricole du Grand Large coopèrent actuellement dans la réalisation d'un projet expérimental visant à déterminer les meilleurs sites côtiers pour la croissance de l'huître dans la Baie-des-Chaleurs. Neuf sites situés entre Nouvelle et Saint-Siméon seront testés à l'aide de cages OysterGro, de nouvelles structures d'élevage encore inutilisées au Québec. Selon les résultats du projet, des fermes pilotes seraient implantées sur les sites les plus prometteurs.

Aux Îles-de-la-Madeleine, l'entreprise La Moule du large, pionnière en ostréiculture au Québec, poursuit son développement et offre, depuis quelques années, l'huître *Trésor du large* sur les principaux marchés québécois. La nouvelle entreprise Les Huîtres Old Harry mise, quant à elle, sur l'élevage en poches flottantes. Ayant commencé ses opérations en 2018, cette entreprise pourrait entreprendre la commercialisation de son produit dès 2020-2021.

Le développement des fermes d'élevage d'huîtres au Québec devrait permettre à l'industrie maricole de se diversifier et de se consolider. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est fier de soutenir financièrement la réalisation de ces projets qui contribueront à l'atteinte de l'objectif consistant à doubler la production aquacole du Québec d'ici 2025, ainsi que le vise le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec.



CALENDRIER DES FOIRES COMMERCIALES POUR L'INDUSTRIE DES POISSONS ET DES FRUITS DE MER 2019-2020

Par Michel Bélanger

Direction des analyses et des politiques des pêches
et de l'aquaculture

La présence des entreprises du Québec dans les foires commerciales internationales permet d'accroître et de renforcer la notoriété de l'offre québécoise de poissons et de fruits de mer sur les marchés internationaux, de faire la promotion des produits marins du Québec à l'étranger, de créer ou de consolider des liens d'affaires ainsi que de parfaire les connaissances sur les nouvelles tendances des marchés. Les principales rencontres commerciales à venir sont les suivantes :

CHINA FISHERIES & SEAFOOD EXPO

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019
Qingdao International Expo Center
Qingdao, Chine
www.chinaseafoodexpo.com

FOODEX JAPAN

Du 10 au 13 mars 2020
Centre de convention Makuhari Messe
Chiba, Japon
www.jma.or.jp/foodex/en/index.html

SEAFOOD EXPO NORTH AMERICA

Du 15 au 17 mars 2020
Boston Convention & Exhibition Center
Boston, États-Unis
www.seafoodexpo.com/north-america/

SIAL CANADA

Du 15 au 17 avril 2020
Palais des congrès
Montréal, Canada
www.sialcanada.com

SEAFOOD EXPO GLOBAL

Du 21 au 23 avril 2020
Brussels Expo
Bruxelles, Belgique
www.seafoodexpo.com/global/

Pour de plus amples informations sur les activités couvertes par le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada et les services offerts aux acteurs du secteur des poissons et des fruits de mer du Québec, vous pouvez communiquer avec le conseiller affecté à ce secteur d'activité :

M. Jean-Philippe Nadeau, conseiller à l'exportation

1971, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9
Tél. : 450 649-6266, poste 212
1 800 563-9767, poste 212
Courriel : jean-philippenadeau@groupeexport.ca
Site Internet : www.groupeexport.ca



© Éric Labonté, MAPAQ

L'ÉLEVAGE DE POISSONS VOUS INTÉRESSE? DÉCOUVREZ CELUI DE L'OMBLE DE FONTAINE

L'OMBLE DE FONTAINE

L'omble de fontaine, ou *Salvelinus fontinalis*, communément appelée « truite mouchetée », est le salmonidé pour lequel le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) accorde le plus grand nombre de permis d'aquaculture. Près de 70 % de tout le poisson utilisé pour ensemercer les cours d'eau au Québec est constitué d'omble de fontaine, tandis qu'une faible production de ce poisson est directement destinée à la consommation humaine.

Pourquoi élever l'omble de fontaine

L'omble de fontaine est principalement produite pour l'ensemencement de différents plans d'eau. Les ajouts de poissons s'avèrent un choix stratégique lorsque la production naturelle ne peut suffire à la demande des adeptes de la pêche récréative. Cette production est faite en grande majorité par des entreprises privées qui possèdent un permis du MAPAQ. Une récente étude a démontré que la demande d'omble de fontaine est supérieure à ce qui se produit actuellement au Québec. Il existe donc des occasions d'affaires pour de nouvelles entreprises.

L'étude peut être consultée à l'adresse suivante :
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Etude_ensemencement.pdf

La réglementation en bref

L'élevage de poissons nécessite de se conformer aux lois relatives à l'utilisation de l'eau et à la préservation de l'environnement aquatique. De plus, le choix du site et du potentiel hydrique est une étape déterminante pour la suite du projet. Deux types d'activités sont possibles : l'aquaculture en milieu terrestre, qui est pratiquée dans des unités d'élevage artificielles tel un bassin, ou l'exploitation d'un étang de pêche accessible au public.

Nul ne peut pratiquer des activités d'aquaculture commerciale sans avoir de permis du MAPAQ. Quelques autorisations préalables sont toutefois requises pour en obtenir un :

Sur le plan municipal

Une attestation de conformité avec la réglementation en vigueur délivrée par la municipalité où les activités d'élevage sont prévues.

Sur le plan environnemental

Une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques incluant les limites fixées pour le captage d'eau de surface ou souterraine, la quantité de rejets piscicoles permise ainsi que l'autorisation pour la construction, l'aménagement et l'exploitation commerciale d'un site d'étang de pêche ou d'élevage en bassin.

Sur le plan faunique

Une autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui comporte une évaluation de l'impact des activités piscicoles sur l'habitat du poisson.

Pour plus d'information, on peut consulter le document *Lois et règlements relatifs à l'aquaculture en eau douce* :
www.mapaq.gouv.qc.ca/loisaquaculture.

Les besoins de l'omble de fontaine

- Une eau douce pure en grande quantité qui provient idéalement d'une source souterraine. Si la qualité de l'eau ne répond pas parfaitement aux exigences en la matière, il est parfois possible de la traiter pour améliorer certains paramètres.
- Une eau bien oxygénée. Un manque d'oxygène peut causer un grand stress à l'omble de fontaine et lui être fatal. En étang extérieur, on peut aménager de petites chutes; en bassin intérieur, on peut ajouter des aérateurs ou encore souffler de l'air ou de l'oxygène dans l'eau.
- La propreté et une facilité d'entretien pour les bassins ou étangs ainsi que tout le matériel utilisé dans l'environnement du poisson, car celui-ci est très vulnérable aux maladies.
- Des températures d'eau plutôt fraîches. L'idéal se situe entre 7 et 13 °C pour une bonne croissance et une bonne reproduction. Lorsque la température de l'eau au printemps est trop froide (≤ 5 °C) pendant la période de l'incubation et de l'éclosion des œufs, il peut être préférable de chauffer l'eau à environ 10 °C et de permettre ainsi au poisson de grossir plus rapidement.
- Même si, en nature, son alimentation est très variée, ce poisson a besoin, en bassin, d'aliments d'une qualité constante et qui se présentent sous forme de granulés secs (moulée). Le type de moulée change selon son cycle de vie et son appétit varie en fonction de la température de l'eau, de sa taille et du fait qu'il soit ou non en période de reproduction. On doit observer attentivement la façon dont il s'alimente pour lui donner la quantité adéquate de nourriture.

VOUS VOULEZ PLUS D'INFORMATION SUR L'ÉLEVAGE DE L'OMBLE DE FONTAINE?

Communiquez avec le bureau de la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures du MAPAQ au 819 371-3971.